

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



POLITIQUE SECTORIELLE JUSTICE

Arrêté du premier ministre 610/PM du 17 juillet 2018 portant création des commissions chargées de l'élaboration de la politique sectorielle dans le domaine de la justice

Rapport de la commission 5 : Amélioration des infrastructures

Président : Haimoud Ramadan

Vice Président : Abou Mody

Nommés par note de service du ministre de la justice du 222/MJ du 14 août 2018

Octobre 2018

1. Enjeux et défis

Une justice indépendante dotée d'un arsenal juridique adéquat et disposant de ressources humaines qualifiées et suffisantes ne saurait remplir pleinement sa mission si le cadre dans lequel elle fonctionne ne lui garantit pas des conditions de travail favorables.

Ces conditions de travail impliquent l'existence d'infrastructures appropriées, modernes et adaptées aux besoins de la bonne distribution de la justice.

2. Axes stratégiques

Les infrastructures constituent un palier important dans toute perspective d'amélioration de la justice. Afin de permettre à celle-ci d'être rendue dans des conditions matérielles propices, il convient de mettre à sa disposition des moyens à la hauteur des défis auxquels elle fait face.

La situation actuelle de la justice renvoie à un niveau élevé de dégradation et de vétusté des bâtiments et des édifices.

En outre, plusieurs directions centrales, palais de justice et prisons sont hébergés dans des locaux auprès de privés tandis que la plupart des moughataas sont dépourvues d'infrastructures judiciaires.

Il est, donc, nécessaire de faire l'état des lieux du patrimoine immobilier de la justice afin de définir une stratégie de développement des infrastructures qui décline les besoins en réhabilitation de l'existant en même temps que les besoins en infrastructures nouvelles en vue de rapprocher, toujours plus, la justice des justiciables, dans un pays vaste comme la Mauritanie.

3. Cadre logique

Le parc immobilier de la justice se compose des locaux de la Chancellerie, des palais de justice, des sièges des tribunaux de Moughataa et des maisons d'arrêts.

Réparti sur l'ensemble du territoire national, ce parc rend compte de la nécessité d'engager des actions d'envergure en vue de rénover l'existant, de parachever les chantiers en cours et de construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins sans cesse grandissants.

La réalisation d'un état des lieux exhaustif du patrimoine immobilier existant est une étape impérative. En effet, il conviendrait dans une première phase, de collecter l'ensemble des informations et données existantes en vue d'apprécier les natures et la portée des travaux de réhabilitation à réaliser.

Ces travaux ne devront être réservés, exclusivement, qu'aux édifices publics et, en priorité, à ceux de Nouakchott du fait de leur importance au niveau du patrimoine immobilier de la justice.

Car il ne peut y avoir de développement durable tant qu'en plus, de la réalisation de nouvelles infrastructures, une bonne maintenance du patrimoine national existant n'est pas assurée.

4. Planification pluriannuelle

i) Réhabilitation de l'existant

Cet état des lieux permettra, à court terme, de définir une situation récapitulative des travaux de réhabilitation à réaliser en précisant la nature des ouvrages (chancellerie, Cour Suprême, tribunaux, prisons, maisons d'arrêts), les coûts prévisionnels ainsi que le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

Les travaux de réhabilitation devraient intégrer les objectifs de fonctionnalité des bâtiments et édifices, leur mise aux normes et la conception d'une architecture typique qui exprime leur spécificité. Ces travaux prendront en compte les besoins spécifiques des différentes structures (chambres de sûreté ... etc.).

ii) **Nouvelles constructions :**

Les besoins en nouvelles constructions constitueront le complément d'infrastructures à réaliser pour répondre au besoin global exprimé par le département de la justice.

Dans la phase «études techniques», la conception de ces bâtiments et édifices répondra à des impératifs non seulement de fonctionnalité et de modernité mais également architecturaux exprimant leur «personnalité judiciaire». Pour ce qui des établissements pénitentiaires, il est nécessaire de prévoir dans la phase de conception des bâtiments une séparation des prisonniers en fonction de la nature des infractions commises et de la catégorie des délinquants.

L'ensemble des travaux de construction à réaliser durant la décennie et qui contribuera à l'amélioration de la qualité de la justice dans le pays fait l'objet du plan d'actions ci-dessous auquel s'ajoutent quelques réalisations spécifiques au niveau de certaines infrastructures, parmi lesquels on peut citer :

- Des salles de scellés, d'archives et de bibliothèques pour les Huit tribunaux de wilaya ;
- Le palais de justice de Kiffa ;
- Un tribunal pour enfants à Nouakchott ;
- Douze établissements pénitentiaires répondant aux normes de rééducation et de socialisation des détenus, comprenant des pavillons distincts pour enfants, femmes et hommes et une séparation physique entre détenus et prévenus ;
- 53 logements de magistrats à raison de 1 par tribunal de Moughataa.
- Des logements adaptés pour greffiers ;
- Aires pour activités récréatives et sportives

Dans l'exécution du plan d'actions, la priorité devra être donnée à la construction d'infrastructures de remplacement de celles louées auprès des privés, afin que les structures qu'elles abritent (palais de justice, prisons) soient transférées dans des locaux publics, mieux conçus et susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la justice.

Plan d'actions pour la période janvier 2019- décembre 2028

Nature des infrastructures	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5
Chancellerie		Construction Nouakchott			
Cour Suprême				Construction Nouakchott	
Inspection Générale	Construction Nouakchott				
Cours d'Appel			Construction Aleg, Kiffa, Néma		
Tribunaux de Wilaya	Construction de Nktt Sud, Nktt Nord, Kaédi,		<u>Réhabilitation</u> : Néma, Kiffa, Rosso, Atar,		

			Zouérate,		
Tribunaux de Moughataa (55)	Construction : pour 11 Moughataa	Construction : pour 11 Moughataa	Construction : pour 11 Moughataa	Construction : pour 11 Moughataa	Construction : pour 11 Moughataa
Tribunaux de Commerce	Réhabilitation : Nktt	Construction : Ndb			
Tribunaux de Travail			Construction : Nkt, Ndb, Zte		
Prisons	Construction : Néma, Aioun, Kiffa, Sélibaby Réhabilitation : Nkt, BirMoghreïn	Construction : Nkt, Rosso, Zte, Atar	Construction : Akjoujt, Tidjikja, Kaédi		
Prisons pour femmes		Construction : Kiffa, Ndb			
Centres pour mineurs		Construction : Kaédi	Construction : Aleg, Kiffa, Néma		
Ecole ou institut de formation spécialisée			Construction : Nkt		
ENAJM (Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de la Magistrature)		Construction : Nkt			

Partie III/ : évaluation des coûts des besoins en infrastructures pour la période janvier 2019- décembre 2028 en MRU

Nature des infrastructures	Priorité1 (2019-2020)	Priorité 2(2021-2022)	Priorité 3(2023-2024)	Priorité 4(2025-2026)	Priorité 5(2027-2028)
Chancellerie :		150 000 000			
Cour Suprême				90 000 000	
Inspection Générale :	52 000 000				
Cours d'Appel d'Aleg, Kiffa et Néma			156 000 000		
Tribunaux de Wilaya : -Construction de Nktt Sud, Nktt Nord, Kaédi ; -Réhabilitation : Néma, Kiffa, Rosso, Atar, Zouérate.	46 800 000		18 000 000		
Tribunaux de Moughataa (55) : -Construction : pour 11 Moughataa ; -Construction : pour 11 Moughataa ; -Construction : pour 11 Moughataa ; -Construction : pour 11 Moughataa ; -Construction : pour 11 Moughataa ;	171 600 000	189 000 000	208 000 000	228 000 000	250 000 000

Tribunaux de Commerce : -Réhabilitation : Nktt ; -Construction : Ndb	16 000 000	57 000 000			
Tribunaux de Travail : Construction : Nkt, Ndb, Zte			189 000 000		
Prisons : -Construction : Néma, Aïoun, Kiffa, Sélibaby -Construction : Nkt, Rosso, Zte, Atar -Construction : Akjoujt, Tidjikja, Kaédi	53 000 000	58 000 000	48 000 000		
Réhabilitation : Nkt, BirMoghreïn	6 000 000				
Prisons pour femmes : Construction : Kiffa, Ndb		29 000 000			
Centres pour mineurs : - Construction : Kaédi - Construction : Aleg, Kiffa, Néma		15 000 000	48 000 000		
Ecole ou institut de formation spécialisée	52 000 000				
ENAJM		130 000 000			
TOTAL	397 400 000	628 000 000	667 000 000	318 000 000	220 000 000

NB : Les données, utilisées dans l'évaluation du budget d'investissement ci-dessus, ont été recoupées avec celles obtenues auprès de la DGB/MHUAT et de l'AMEXTIPE. /.

